

Les Echos 2019



de
Saint Martin
N°42

SOMMAIRE



1	<i>Page de couverture</i>
2	<i>Sommaire</i>
3	<i>Le mot du Maire</i>
4	<i>Le Conseil Municipal</i>
5	<i>Le Conseil Municipal (suite)</i>
6	<i>Le Conseil Municipal (suite)</i>
7	<i>Le Budget</i>
8	<i>Saint-Martin News</i>
9	<i>Le temps à St Martin</i>
10	<i>Le temps à St Martin (suite)</i>
11	<i>Le défibrillateur</i>
12	<i>Nouveauté Bus et TàD</i>
13	<i>Nouveauté Bus et TàD (suite)</i>
14	<i>Nouveauté Bus et TàD (suite)</i>
15	<i>Nouveauté Bus et TàD (suite)</i>
16	<i>Les 43 ans de Mandature de Jacques BAZONNET</i>
17	<i>Les 43 ans de Mandature de Jacques BAZONNET (suite)</i>
18	<i>Résultat de l'agrandissement de la salle de classe</i>
19	<i>8 Mai</i>
20	<i>14 Juillet /11 novembre</i>
21	<i>Beujolais Nouveau / Marché de Noël</i>
22	<i>École</i>
23	<i>École (suite)</i>
24	<i>Les P'tits Loups</i>
25	<i>Association de sauvegarde des outils des métiers anciens</i>
26	<i>Tennis</i>
27	<i>A retenir</i>
28	<i>A retenir</i>



le mot du Maire



Chers administrés, chers amis

Je vous souhaite une très belle année 2020 à vous ainsi qu'à ceux qui vous sont chers. Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la santé, du bonheur et de la prospérité.

A l'aube de cette nouvelle année, il est d'usage de dresser le bilan des actions que nous avons conduites dans le courant de l'année 2019.

Avec l'augmentation du nombre d'enfants dans la classe de CM1 et CM2, nous avons aménagé l'ancien garage afin de dégager plus de place dans cette classe. L'entrée des enfants s'effectue maintenant, en partie, par ce nouvel aménagement où se trouve désormais porte-manteaux, casiers et armoires de rangement pour les fournitures scolaires ainsi que deux sanitaires (dont un pour personne handicapée).

Dans le cadre de la sécurité routière, nous avons monté un dossier pour un projet d'aménagement sur la voirie rue du Prieuré (RD 130).

Je tiens également à remercier les membres des différentes associations et de leur bénévolat sans oublier le comité des fêtes qui nous offre un dynamisme à notre commune.

Le 8 novembre dernier, lors de la réception à la salle des fêtes pour mes 43 ans de mandature en présence de Monsieur Gérard LARCHER Président du Sénat, Sophie PRIMAS Sénateur des Yvelines, et de nombreux autres élus, je vous ai annoncé que je ne serai pas candidat pour un nouveau mandat. Durant toutes ces années je pense que la commune a été relativement bien gérée.

En mars prochain, une nouvelle équipe s'installera au Conseil Municipal de notre village. D'avance je les remercie pour leur dévouement et leur adresse tous mes bons vœux de réussite.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous renouvelle tous mes vœux de bonne et heureuse année.

LE MAIRE, Jacques BAZONNET

Le Conseil Municipal

Réunion du 24 janvier

EFFECTIFS PREVISIONNELS DU RPI - ECOLE DE SAINT-MARTIN

Une première augmentation de 5 élèves est à prévoir pour la rentrée scolaire 2018.

Une nouvelle augmentation d'environ 11 élèves est à prévoir pour la rentrée 2019. Cette rentrée nécessitera une adaptation de l'école (aménagement de l'ancien garage jouxtant la classe).

TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES : 2018

Compte tenu de la diminution constante des dotations de l'Etat, le Maire propose une augmentation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'augmenter les taux de 2 % :

Taxe d'habitation	5,73%
Foncier bâti	9,89%
Foncier non bâti	46,69%

PREVISIONS DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir aux travaux à réaliser dans le courant de l'année 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir une seule opération :

- L'aménagement du garage pour l'agrandissement de l'école.

TRAVAUX SECURITE ROUTIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR RD 130

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'étude de faisabilité concernant la sécurité routière sur les routes départementales. La RD 130 traversant le village est concernée.

Le dossier de projet concernant cette étude de faisabilité relative aux aménagements de sécurité routière rédigé par l'agence INGENIERY est présenté par Monsieur le Maire au Conseil Municipal qui en prend connaissance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander à l'agence INGENIERY de poursuivre l'étude et de constituer le dossier qui sera présenté au Conseil Départemental en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux et la subvention correspondante.

Réunion du 1er avril

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion année 2018 de la Trésorerie de Longnes qui laisse apparaître :

un excédent de **Fonctionnement** de **179 996,18 euros**
un déficit d'**Investissement** de **27 438,55 euros**

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 dont les montants sont identiques au compte de gestion dressé par le trésorier.

Compte tenu du déficit d'investissement pour l'année 2018, le Conseil décide que l'excédent d'exploitation sera repris au BP 2019 de la façon suivante :

Section **Investissement(1068)** **8 819,06 euros**
Section **d'Exploitation (002)** **82 903,09 euros**

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion année 2018 de la Trésorerie de Longnes pour le budget ASSAINISSEMENT qui laisse apparaître :

un excédent d' Exploitation de	91 722,15 euros
un déficit d' Investissement de	8 819,06 euros

Les écritures du Compte Administratif 2018 sont acceptées.

Compte tenu du déficit d'investissement pour l'année 2018, le Conseil décide que l'excédent d'exploitation sera repris au BP 2019 de la façon suivante :

Section Investissement(1068)	8 819,06 euros
Section d'Exploitation (002)	82 903,09 euros

Budget Primitif 2018 (Commune) est voté, par chapitre, comme suit :

FONCTIONNEMENT : D/R	340 548,27 euros
INVESTISSEMENT : D/R	98 553,33 euros

Budget Primitif 2018 (Assainissement) est voté, par chapitre, en équilibre, comme suit :

EXPLOITATION : D/R	114 030,78 euros
INVESTISSEMENT : D/R	47 307,42 euros

DEMANDE SUBVENTION: SECURITE ROUTIERE EN AGGLOMERATION SUR RD 130

Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier du Conseil Départemental en date du 1er février 2018 relatif au nouveau programme exceptionnel d'aide aux communes pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur route départementale en agglomération.

Il expose au Conseil la nécessité de réaliser des aménagements de sécurité routière sur la RD 130—rue du Prieuré.

Subvention pour l'étude de sécurité routière :

Vu le nouveau programme exceptionnel d'aide aux communes pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur route départementale en agglomération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide

de solliciter du Département une subvention de **14.000,00 €** pour la réalisation d'une **étude de sécurité** routière sur route départementale en agglomération, soit 70 % d'un montant de dépense subventionnable plafonné à 20.000,00 € HT.

S'engage à financer la part des dépenses restant à sa charge.

Subvention pour les travaux :

Vu le nouveau programme exceptionnel d'aide aux communes pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur route départementale en agglomération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide

de solliciter du Département une subvention de **175.000,00 €** pour la réalisation de travaux de sécurité sur route départementale en agglomération, soit 70 % d'un montant de travaux subventionnables plafonné à 250.000,00 € HT.

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part des dépenses restant à sa charge.

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Réunion du 6 mai

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019

Le Conseil Municipal ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « **aménagement d'un ancien garage en local scolaire** »,

Avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux—exercice 2019 conformément à la circulaire préfectorale n°000162, soit 30 % du montant des travaux HT plafonné à 390 000 € pour la catégorie prioritaire « **maintien des services publics en milieu rural** » ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Adopte l'avant-projet de « **l'aménagement d'un ancien garage en local scolaire** », pour un montant de **74.010,00 € HT, 88.812,00 € TTC** ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2019 ;
S'engage à financer l'opération sur les fonds libres ;
Dit que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2019, article 231 section investissement ;
Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

REPAS A L'OCCASION DE LA FETE NATIONALE : TARIFS 2019

La Commission des Fêtes propose d'augmenter d'un euro le prix du repas excepté pour les enfants des personnes extérieures, comme suit :

• Habitants de la Commune :	adultes	14,00 €
• Personnes extérieures :	adultes	19,00€
	Enfants de 6 à 12 ans	8,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil entérine la proposition de la dite Commission.

Réunion du 9 octobre

OUVERTURE DU NOUVEAU PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2020-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 28 juin 2019 approuvant la création d'un nouveau programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et aux structures intercommunales en matière de voirie ainsi que son règlement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

1°) Décide de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie
La subvention s'élèvera à **152.368 €**, soit **70 % du montant de travaux subventionnables de 217.668,80 € HT**.

2°) S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

3°) S'engage à financer la part restant à sa charge.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTENT LEURS
MEILLEURS VŒUX AUX HABITANTS DE LA COMMUNE**

Le Budget

Compte administratif 2018

Répartition des dépenses par sections

1	Fonctionnement	216.346,94	€
2	Investissement	89.975,77	€

COMMUNE

Budget primitif 2019

Répartition des dépenses de Fonctionnement

1	Charges à caractère général	56.951,81	€
2	Charges de personnel	70.380,12	€
3	Autres charges de gestion	65.605,41	€
4	Charges financières	1.360,00	€
5	Opérations d'ordre	9.184,60	€
6	Atténuations de produits	12.865,00	€
7	Dotations aux amortissements	0,00	€

Répartition des dépenses de Fonctionnement

1	Charges à caractère général	144.925,82	€
2	Charges de personnel	84.900,00	€
3	Autres charges de gestion	76.075,78	€
4	Charges financières	1.246,67	€
5	Atténuations de produits	16.000,00	€
6	Dépenses imprévues	10.000,00	€
7	Virement à la sec investissement	0,00	€
8	Opérations d'ordre transfert	7.400,00	€
9	Charges exceptionnelles	0,00	€

Répartition des dépenses d'Investissement

1	Solde d'exécution sec. investissement	22.955,39	€
2	Emprunts et dettes assimilées	8.333,33	€
3	Plus ou moins values sur cession	202,68	€
4	Droits concession informatique	2.390,40	€
5	Interphone école	3.534,00	€
6	Achat photocopieur école	4.332,00	€
7	Elaboration PLU	26.212,46	€
8	Restauration tableau Eglise	3.400,92	€
9	Numérisation registres Etat Civil	1.459,50	€
10	Portes columbarium	1.728,00	€
11	Installation porte sur terrain de la grange	2.232,00	€
12	Travaux sécurité routière rue Prieuré	11.180,70	€
13	Portillon entrée Mairie	816,00	€
14	Solde Contrat Rural n°3	653,59	€
15	Fourniture portillon + panneau vers salle polyvalente	544,80	€

Répartition des dépenses d'Investissement

1	Déficit investissement reporté	0,00	€
2	Emprunts et dettes assimilées	8.333,33	€
3	Droits concession informatique	2.370,00	€
4	Réhabilitation/aménag. école	70.000,00	€
5	Etude Sécurité routière RD130	6.000,00	€
6	Numérisation PLU	2.000,00	€
7	Pose nouvelle alarme Mairie	2.000,00	€
8	Fabrication portail lavoir	3.000,00	€
9	Pose luminaire rue du Prieuré	1.250,00	€
10	Rempl. candélabre accidenté— chemin de Cadet Rose	1.600,00	€
11	Dématérialisation compta + actes	2.000,00	€

Pour le budget Commune 2018, il s'agit de dépenses effectivement réalisées

En ce qui concerne le budget Commune 2019, les chiffres sont des prévisions et non des réalisations

SAINT-MARTIN NEWS

Naissances



Le 10 janvier	Maël ALVES
Le 12 novembre	Nathanaël CHANSON

Bienvenue aux nouveaux-nés et félicitations aux parents

Mariages



17/05/2019	Sébastien MENETRIER / Amélie DUBAIL
25/05/2019	Sébastien LASMARTRES/Elodie SALVATORI
07/12/2019	Sébastien GILLES/ Lyana BAZHDUGOVA

Tous nos voeux de bonheur aux nouveaux époux

Décès

Le 1er janvier	Elisabeth COMPAGNE
Le 3 janvier	Andrée RAINAUT
Le 24 janvier	Bruno LE PELLETER
Le 6 mai	Jean-Claude ROEHRIG
Le 31 mai	Stéphane DRUYER
Le 8 juin	René RIETHMULLER
Le 9 août	Didier BAZONNET
Le 7 septembre	Jacques CHARPENTIER
Le 2 décembre	Marie-Anic TINE
Le 31 décembre	Pierre PINET

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées

Nouveaux habitants

DECOSTER	10, résidence de la Grande Sablière
TEGERO-LATOUR/ROCHE	3, résidence de la Grande Sablière
SCOHIER	1, sente de l'Avenue
CHAPERON / LE GAC	6 chemin des longs champs



Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune

Médailles du travail



Grand Or	Marie-Christine FAVRE
Vermeil	Isabelle SCANAVINO
Or	Isabelle SCANAVINO

Toutes nos félicitations aux heureux récipiendaires

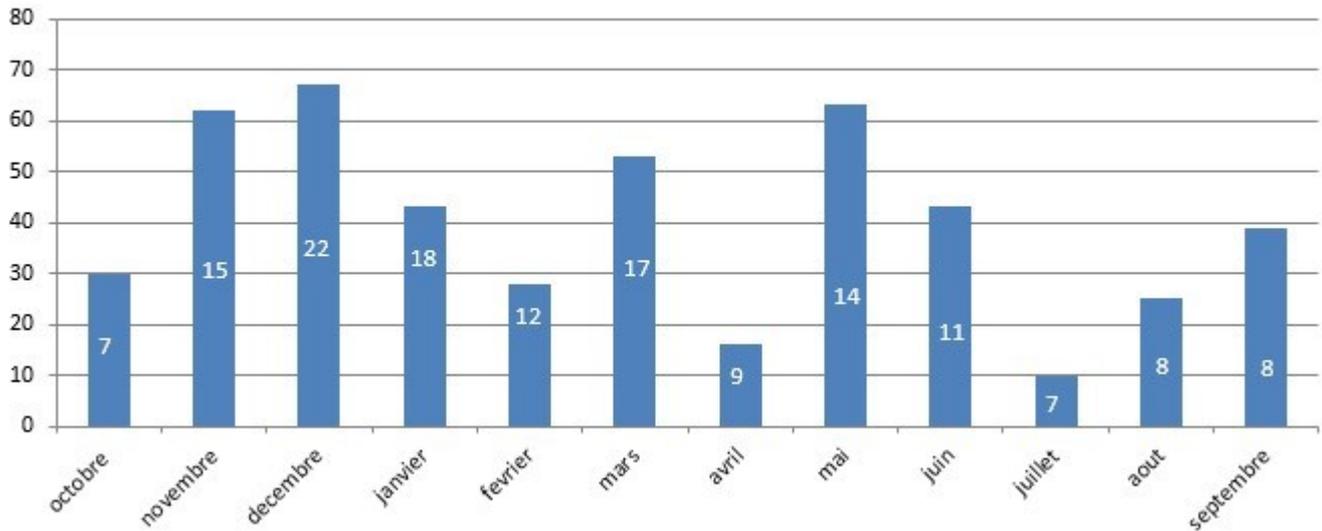


Le temps à Saint Martin

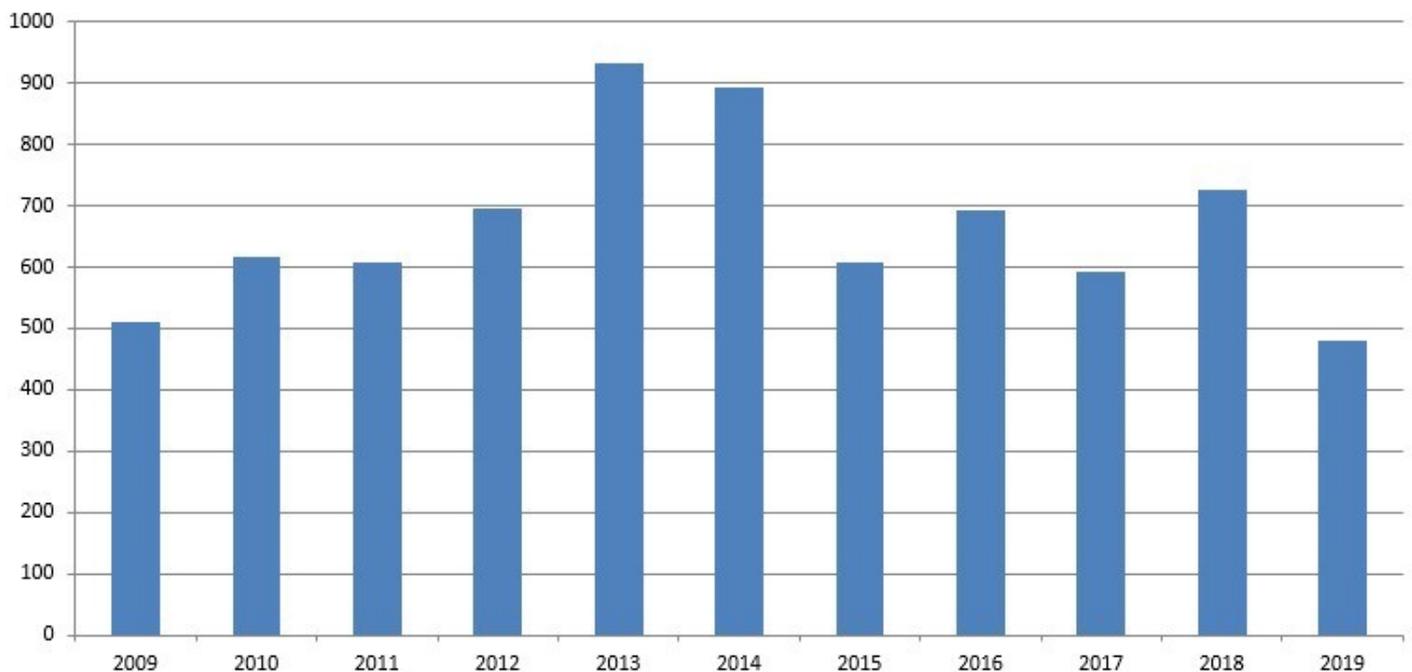
Relevé des hauteurs de pluie D'octobre 2018 à Septembre 2019

Renseignements communiqués aimablement,
par M. BAZONNET Stéphane que nous remercions infiniment.

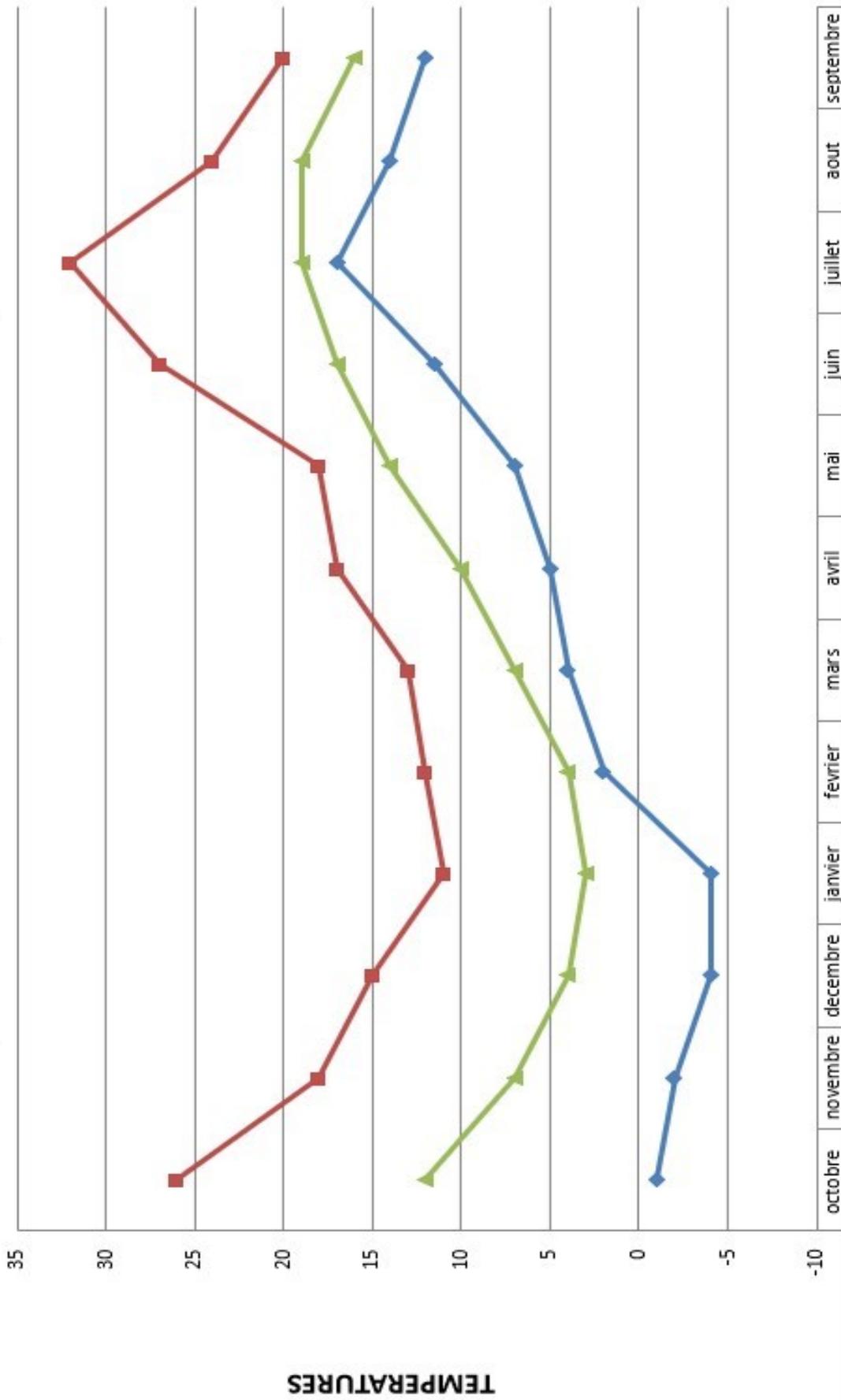
Evolution de la pluviométrie à Saint Martin des champs octobre 2018 à septembre 2019: 479 mm et 148 jours de pluie



Evolution de la pluviométrie de 2009 à 2019 en mm



Evolution des températures à Saint Martin des champs entre octobre 2018 et septembre 2019



Défibrillateur

Comme annoncé lors de notre dernier Bulletin, un défibrillateur a été installé sous l'abri jouxtant le local du cantonnier. Vous trouverez ci-joint une copie du dépliant qui a été distribué dans les boîtes aux lettres lors de l'installation.

Quels sont les numéros d'alerte en France :

15 : Urgences Médicales

18 : Les Pompiers

17 : La Police

112 : Numéro d'Urgence Européen

114 : Numéro d'urgence pour les sourds et Malentendants

Quels sont les causes de l'arrêt Cardiaque :

Manque d'oxygène—Traumatique—Médicamenteux—Infarctus—Courant électrique

1 Libérer les voies respiratoires
Le patient est inconscient et ne respire pas.

2 Mettre en marche le défibrillateur
Suivre les instructions vocales

3 Placer les électrodes
Commencer immédiatement le Massage cardiaque
Placez vos mains au centre de la poitrine. Réalisez 100-120 compressions thoracique/min.
Si vous êtes formé, réalisez : 30 compressions puis 2 insufflations. Continuez à réanimer.
Suivre les instructions vocales

4 Ecartez-vous du patient
S'assurer que personne ne touche le patient pendant l'analyse du rythme cardiaque.

5 Délivrer le choc
DEA : Délivrance automatique du choc
DSA : Appuyez sur le bouton choc

Défibrillateur Automatisé Externe
defibtech

Chaque minute gagnée, c'est 10% de chances de survie en plus.
Pour en savoir plus : www.defibtech.fr ou contactez nous au : 01 75 61 04 70
defibtech
ESPÉRANCE, 43 rue Gambetta - 93165 Rosny-sous-Bois
Tel : 01 75 61 04 70 - Fax : 01 75 61 04 72 - info@defibtech.fr

Nouveauté Bus et TàD (Transport à la demande)

À partir du 6 janvier, le réseau de bus évolue sur les territoires de Montfort et Houdan (Yvelines), avec entre autres, l'instauration du transport à la demande.

Publié le 28 Déc 19 à 15:59



Voici les bus qui seront utilisés à partir du 6 janvier pour le transport à la demande dans le Montfortois et le Houdanais (Yvelines). (©Transdev)

Dans le cadre du grand plan d'amélioration des réseaux de bus de la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités a décidé de développer l'offre de transport sur les territoires du **Houdanais et du Montfortois (Yvelines)**. Ce projet, piloté par Ile-de-France Mobilités, a été élaboré en étroite collaboration avec le Syndicat intercommunal des transports et d'équipement de la région de Rambouillet (Siterr) et la société Transdev, exploitante du réseau.

Le transport à la demande a pour objectif d'offrir **aux habitants des zones rurales** une solution de **mobilité pendant les heures creuses**.

À partir du lundi 6 janvier, les habitants de 44 communes des territoires **du Houdanais et du Montfortois** (lire encadré) bénéficieront de ce nouveau service. Il fonctionnera du mardi au vendredi, de 9h30 à 15h30, et le samedi, de 9h à 19h, en complément de l'offre bus des lignes régulières existantes. Concrètement, les usagers pourront rejoindre, depuis l'un des 68 arrêts du territoire, les points d'intérêt suivants : la gare de Houdan, la piscine de Houdan, l'hôpital de Houdan, le supermarché de Houdan (Carrefour market), le supermarché de Maulette (Intermarché), la gare de Montfort l'Amaury, le lycée Jean-Monnet et la piscine de Montfort.

Le transport à la demande fonctionnera uniquement sur réservation auprès de la plateforme régionale mise en place par Ile-de-France Mobilités (lire ci-dessous).

Restructuration de la ligne 55

La **ligne 55**, qui relie actuellement **Orgerus à Thoiry**, va être rallongée. Elle permettra d'offrir une desserte étendue de la ligne jusqu'à Villiers-Saint-Frédéric en passant par **Marcq et Beynes**. Le nouvel itinéraire de la ligne 55, à compter du 6 janvier, permettra ainsi de relier trois gares : **Orgerus-Béhoust** et **Villiers-Neauphle-Pontchartrain**, en correspondance avec la branche de la **ligne N**, en direction de Paris-Montparnasse et Beynes, en correspondance avec la branche de la ligne de train N, à destination de Mantes-la-Jolie.

« Nous souhaitons permettre aux voyageurs de rejoindre les gares de Cœur d'Yvelines, notamment celle de Villiers-Saint-Frédéric, sans qu'ils aient besoin de laisser leur véhicule sur les parkings des gares qui deviennent payants », indique Pierre-Marie Michel, le président du Sitter.

La ligne fonctionne de 5h35 à 7h05 le matin et en soirée de 17h35 à 19h05.

Renfort sur la ligne de bus Express 67

Le territoire bénéficiera également d'un renfort sur **la ligne de bus Express 67 (Houdan-Montigny-le-Bretonneux)**. Cela se traduira par une fréquence accrue, notamment avec la mise en place de huit allers et huit retours semi-directs entre Houdan et Montigny-le-Bretonneux qui n'existaient pas auparavant. Ces trajets semi-directs permettront de relier Houdan et Montigny-le-Bretonneux en moins d'une heure, de 5h52 à 10h35 le matin, et de 16h22 à 19h35, le soir.

« Les trajets semi-directs s'intercaleront avec les trajets standards de la ligne 67 », précise le président du Sitter. « Ils permettront un gain de temps non négligeable car la ligne régulière dessert 16 communes. »

L'ensemble de ces améliorations représente un coût d'exploitation supplémentaire d'environ 800 000 euros par an, entièrement pris en charge par Ile-de-France Mobilités

Les 44 communes concernées.

Les habitants de ces 44 communes bénéficieront du service de transport à la demande à compter du lundi 6 janvier : Maulette, Houdan, Dannemarie, Condé-sur-Vesgre, Gambais, Bourdonné, Gambaiseuil, Adainville, Le Tartre Gaudran, Grandchamp, La Hauteville, Saint-Martin des Champs, Prunay-le-Temple, Osmoy, Orgerus, Courgent, Septeuil, Tilly, Boissets, Montchauvet, Bazainville, Richebourg, Tacoignières, Gresse, Mulcent, Civry-la-Fôret, Orvilliers, Goupillières, Flexanville, Béhoust, Millemont, Grosrouvre, La-Queue-Lez-Yvelines, Garancières, Montfort l'Amaury, Méré, Mareil-le-Guyon, Saulx Marchais, Villiers-le-Mahieu, Auteuil, Autouillet, Marcq, Boissy-sans-Avoir et Galluis.

Comment réserver le transport à la demande ? Rendez-vous sur l'appli TàD Ile-de-France Mobilités ou sur le site tad.idfmobilites.fr ou par téléphone au 09 70 80 96 63, du lundi au vendredi, de 9h à 18h. Quand réserver ? Jusqu'à 30 jours avant le jour de mon trajet et au moins une heure à l'avance.

DU MARDI AU VENDREDI de 9h30 à 15h30, ET LE SAMEDI de 9h00 à 19h00.



Appli TàD
Île-de-France
Mobilités



tad.idfmobilites.fr



09 70 80 96 63
Du lundi au vendredi
De 9h à 18h

DEPUIS LES ZONES 1 & 2

Je me déplace d'un arrêt de la **ZONE 1** ou de la **ZONE 2** vers la **GARE DE HOUDAN** ou un des points d'intérêt suivant :

- **Hôpital de Houdan** (arrêt Remparts)
- **Supermarché de Houdan** (arrêt Vignes)
- **Supermarché de Maulette** (arrêt Place du Moulin)
- **Piscine de Houdan** (arrêt ZAC de la Prévôté)

et inversement, de la gare de Houdan ou un point d'intérêt vers un des points d'arrêts de la **ZONE 1**, ou de la **ZONE 2**.



**VOTRE VÉHICULE VOUS DÉPOSE
EN GARE DE HOUDAN**

toutes les heures
du mardi au vendredi de 9h30 à 15h30
et le samedi de 9h à 19h.

POUR ENCORE + DE MOBILITÉ
PENSEZ AUX SOLUTIONS GAGNANTES



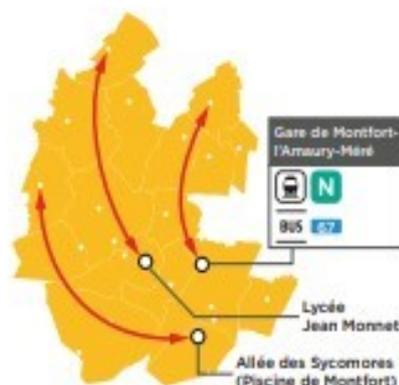
Retrouvez le détail de vos correspondances garanties en gare de Houdan sur tad.idfmobilites.fr

DEPUIS LA ZONE 3

Je me déplace d'un arrêt de la **ZONE 3** vers la **GARE DE MONTFORT-L'AMAURY-MÉRÉ** ou un des points d'intérêt suivant :

- **Lycée Jean Monnet** (arrêt Lycée Jean Monnet)
- **Piscine de Montfort** (arrêt Allée des Sycomores)

et inversement, de la gare de Montfort-l'Amaury-Méré, ou un point d'intérêt, vers un des points d'arrêts de la **ZONE 3**.



**VOTRE VÉHICULE VOUS DÉPOSE
EN GARE DE MONTFORT-L'AMAURY-MÉRÉ**

toutes les heures
du mardi au vendredi de 9h30 à 15h30
et le samedi de 9h à 19h.

POUR ENCORE + DE MOBILITÉ
PENSEZ AUX SOLUTIONS GAGNANTES



Retrouvez le détail de vos correspondances garanties en gare de Montfort-l'Amaury-Méré sur tad.idfmobilites.fr

SE DÉPLACER DE ZONE EN ZONE :

JE PEUX REJOINDRE UNE AUTRE ZONE en effectuant une correspondance avec la ligne **Express 67** ou avec la ligne **N**.

Cérémonie des 43 ans de Mandature De Jacques BAZONNET 8 Novembre 2019

Publié le 4 Jan 20 à 19:13 sur 78actu

Jacques Bazonnet a reçu la médaille du Sénat. Alors qu'il s'apprête à quitter la mairie, le maire de Saint-Martin-des-Champs (Yvelines) Jacques Bazonnet a été récompensé pour ses 43 ans de bons et loyaux services.



Jacques Bazonnet, Maire de Saint-Martin-des-Champs (Yvelines), a reçu la médaille du Sénat des mains de Gérard Larcher. (©78 actu)

Élu Maire de **Saint-Martin-des-Champs (Yvelines)** pour la première fois en **1977**, **Jacques BAZONNET** s'apprête à passer la main au mois de mars après **43 ans** de bons et loyaux services.

Âgé de 79 ans (il fêtera ses 80 ans le mois prochain), cet **ancien agriculteur** a toujours vécu dans le village.

C'est tout naturellement que Jacqueline Goy, son adjointe au social, a contacté le cabinet de Gérard Larcher afin que la médaille d'honneur du Sénat lui soit remise.

Ce fut chose faite le 8 novembre dernier lors d'une cérémonie qui s'est déroulée dans la salle polyvalente de la commune, en présence notamment de **Gérard LARCHER** donc, Président du Sénat, mais aussi de le sénateur Sophie PRIMAS et du député de la 9^e circonscription des Yvelines, Bruno MILLIENNE.

Puis, Josette JEAN, conseillère départementale du canton de Bonnières-sur-Seine, lui a remis la médaille du conseil départemental.

Très ému, le Maire a vivement remercié Gérard LARCHER, les personnalités présentes ainsi que tous ses administrés venus nombreux l'applaudir et lui témoigner leur chaleureuse reconnaissance.

Quelques travaux effectués pendant la mandature de Mr Jacques BAZONNET
et ses équipes municipales :

- * Dans les années 1984 et 1986 réfection enrobé de plusieurs routes communales.
- * Réfection de la cour de l'école en 1985.
- * Installation d'un réservoir de 120 m³ à Corbeville pour la protection incendie en 1986.
- * L'éclairage de la résidence de Fontenelle en 1987.
- * Construction d'un court de tennis en 1988.
- * Amélioration de l'éclairage public en 1989.
- * Désaffectation du préfabriqué construit en 1980 par manque d'effectif à la rentrée en 1989.
- * Construction d'un mini court de tennis en 1992.
- * Mise en place du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) entre Osmoy et St Martin des Champs pour regrouper les élèves en fonction de leur niveaux à la rentrée 1992 et qui fonctionne toujours aujourd'hui. RPI déjà demandé en 1974 avec accord de l'inspecteur d'académie et refusé par les parents d'élèves.
- * Implantation de 32 points lumineux au hameau d'Elleville en 1993.
- * Réouverture de la deuxième classe rendue nécessaire par l'augmentation de l'effectif (RPI) en 1993.
- * Création du centre de loisirs entre St Martin et Osmoy le 15 juin 2001 (les p'tits loups).
- * Intégration de la commune à la CCPH en 2005.
- * Adhésion à l'agence d'ingénierie départementale en 2014.
- * Elaboration du PLU entre 2014 et 2018.

⇒ ***Contrat rural n°1 entre 1995 et 1998***

- * Aménagement de la Place d'Elleville, avec création d'un parc de stationnement avec plantations.
- * Construction d'un bâtiment communal avec foyer rural et garage à côté de la mairie.
- * Agrandissement de la mairie, création d'un bureau pour le Maire et une salle d'archives.
- * Construction du bâtiment plurifonctionnel.

⇒ ***Contrat rural n°2 entre 2002 et 2005***

- * Achat d'un terrain pour la construction de la salle polyvalente et construction de cette salle 130m², inaugurée le 9 décembre 2006 par M. Henri CUQ.
- * Aménagement de la place de l'église
- * Restauration de l'intérieur de l'église

⇒ ***Contrat rural n°3 entre 2015 et 2017***

- * Restauration de l'extérieur de l'église,
- * Aménagement d'une ancienne grange,
- * Aménagement du cimetière et création d'un columbarium.

⇒ ***Travaux hors contrat,***

- * Réalisation de l'assainissement collectif en 2009,
- * Modernisation de l'éclairage public,
- * Enfouissement partiel du réseau d'électricité,
- * Gestion de la distribution de l'eau avant fermeture du forage communal,
- * Organisation du ramassage des encombrants,
- * Etablissement et gestion du budget toujours en équilibre pendant cette mandature.
- * Agrandissement de la classe de CE.

RESULTAT DE L'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE CLASSE À SAINT-MARTIN



Le 8 Mai



« La guerre est gagnée. Voici la Victoire. C'est la victoire des nations unies et c'est la Victoire de la France » disait le Général de Gaulle le 8 mai 1945.

Le temps était beau pour cette commémoration, nous étions accompagnés d'une fanfare.

Un moment important pour Mr Michel SAVALLE qui a reçu la médaille Militaire, qui lui a été remise par le Général Michel YAKOVIEFF, Général de corps d'Armée 4 étoiles sous les yeux de Sophie Primas, Sénateur, du Major Franck DUVAL, Commandant de la Brigade de Septeuil, Mr Bruno MARMIN et Mr Bruno MILLIENNE, Député de la 9^e circonscription des Yvelines.

Dans la continuité de cette belle journée, Mr Michel SAVALLE nous a invité à partager ce moment de fête avec lui.



le 14 Juillet



Pour la fête Nationale Française, nous avons organisé notre traditionnel repas le 13 juillet au soir autour d'un buffet champêtre. Une soirée dansante où même notre doyenne du village a pu faire quelques pas de danse au rythme de la musique grâce au DJ. Rappelons tout de même qu'elle aura 100 ans cette année. Une soirée qui s'est déroulée dans une bonne ambiance et tout le monde était ravi.

Le 11 Novembre

La commémoration a eu lieu au monument aux morts sous la pluie. Ce qui n'a pas empêché les administrés de se déplacer pour ce moment de souvenir. Suivie d'un apéritif à la salle des fêtes



Beaujolais Nouveau



Nous avons fêté le vendredi 22 novembre 2019, l'arrivée du Beaujolais nouveau. Soirée durant laquelle Mr Jacques BAZONNET accueille les nouveaux arrivants. C'est dans une ambiance amicale et festive que nous avons partagé le verre de l'amitié accompagné d'un buffet Champêtre.

Marché de Noël



Le 8 décembre 2019, nous avons organisé notre marché de Noël communal. De nombreux exposants étaient présents pour proposer des produits artisanaux. Malgré les événements qui touchent notre pays actuellement, ce fut une bonne journée bien remplie. Avec une bonne participation et une bonne ambiance qui nous préparait à rentrer dans les festivités de Noël.

L'ECOLE

Bonjour à toutes et à tous,

Les élèves de votre école ont conclu l'année 2018-2019 en participant à des événements plus enthousiasmants les uns que les autres.

Tout d'abord, les élèves de CM1/CM2 ont fait partie du projet musical Jardin des Voix de l'Académie de Versailles aux côtés de 175 écoliers et collégiens de la circonscription de Beynes. Dans ce cadre, ils ont visité le château du Roi Soleil et plus spécialement la Galerie des Batailles dans laquelle ils se sont inspirés des tableaux pour imaginer un répertoire de chansons. Celles-ci ont été répétées avec les élèves de Flexanville, ceux de Goupillières, l'artiste Simon Mimoun du groupe Debout sur le Zinc et Mickael Sanchez, conseiller pédagogique de la circonscription de Beynes. Les élèves se sont prêtés au jeu. Ils ont appris consciencieusement les chansons de Ridan, Angelo Branduardi et Jean Nô ainsi que celle créée par les collégiens de Beynes.



Leurs efforts ont été récompensés lors du concert unique donné dans le cadre magnifique du Manège de l'Académie Equestre de Versailles le mardi 28 mai 2019. En effet, ce spectacle a été longuement applaudi par les parents, les enseignants, les inspectrices, Mme Catherine Pégau, présidente de l'Etablissement public du Château et Mme Charline Avenel, rectrice de l'Académie de Versailles.

La visite du château de Breteuil a clos l'année scolaire consacrée aux contes traditionnels. Tout au long d'une très belle journée ensoleillée, les enfants se sont plongés avec bonheur dans l'univers féérique des contes de Perrault.

Nos élèves ont eu également la joie de participer à un atelier Kapla. Dans la cantine d'Osmoy, un animateur avait déversé des milliers de planchettes en pin. Les classes du RPI se sont succédées et ont chacune contribué à l'élaboration d'un paysage merveilleux où se côtoyaient animaux géants, pont suspendu et Tour Eiffel !

Ce jour-là, les élèves architectes ont ébahi leurs enseignantes par leurs capacités de concentration et de respect du travail d'autrui !



La rentrée des classes était particulièrement attendue par les enfants du village. Pendant les deux mois d'été, des artisans se sont activés pour réaménager les locaux scolaires afin d'accueillir confortablement les élèves supplémentaires. Les enfants de maternelle et CP ont aussi eu une sacrée surprise en découvrant une école toute neuve à Osmoy ! De nouvelles habitudes de circulation ont été prises et nous nous réjouissons chaque jour de l'espace dont nous bénéficions pour travailler et pour ranger notre matériel pédagogique.

Puis, comme chaque début d'année, nos classes ont enfilé leurs gants verts et ont pris part à l'opération Nettoyons la Nature en partenariat avec les centres Leclerc. Malheureusement, les enfants ont constaté qu'ils avaient davantage ramassé de déchets que l'an passé. Il faut reconnaître que pas le moindre mégot n'échappe à leur vue perçante. Une campagne d'affichage est envisagée par nos amoureux de la nature.



Enfin, à l'approche des fêtes de fin d'année, les enfants ont confectionné des boîtes que nous avons garnies de truffes fait-maison et des cartes de vœux en origami.

Nous remercions particulièrement l'équipe municipale qui a permis l'agrandissement des locaux scolaires et les parents d'élèves qui participent à la vie de l'école.

Nous vous présentons tous vos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.



Les P'tits Loups Centre de Loisirs

Depuis 2001, notre objectif est d'offrir aux familles qui en ont besoin un service de qualité. Nous partageons cette volonté avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais, et les Mairies d'Osmoy et de Saint-Martin-des-Champs.

Nos revenus proviennent des inscriptions des familles et des subventions des Conseils Municipaux de Saint-Martin et d'Osmoy, de la CCPH et de la CAF. Le bureau, en charge de la gestion de cette association loi 1901 à but non lucratif, est uniquement composé de parents bénévoles, exerçant toutes et tous une activité professionnelle.

L'accueil avant et après l'école, les mercredis et les vacances, est réalisé par nos trois animateurs qualifiés Fabien Mugnier, Florent Prime et Mathieu Pichaffroy.

La Mairie de Saint-Martin nous fait confiance depuis 2011 pour assurer l'étude, pour les élèves du CE1 au CM2. Ce temps de travail est assuré par Fabien, Directeur du centre.

Les différentes expertises de notre équipe d'animation permettent de répondre aux attentes des parents et aux besoins des enfants, dans un milieu rural où il est rare d'avoir une telle structure. Le bien-être des enfants et la confiance des parents sont primordiaux.

Chaque année, les animateurs mettent en place un projet pédagogique et élaborent des semaines à thème pendant les vacances scolaires. Les enfants plébiscitent des projets comme Koh-Lanta ou les jeux olympiques des vacances d'été.

Depuis 2011, en qualité d'organisme d'utilité publique à caractère familial, nous bénéficions d'un agrément fiscal pour recevoir des dons : 66% des sommes versées sont déductibles de vos impôts (conditions disponibles auprès des membres du bureau).

Appel à candidature : nous recherchons des membres pour entrer au sein du bureau dont les élections auront lieu lors de la prochaine AG, dont la date sera arrêté prochainement.

Comme l'an dernier l'A.G. se déroulera dans la salle polyvalente et sera l'occasion de partager un repas. Chacun apportera un plat et une boisson, convivialité et échanges seront les maîtres mots de la soirée.

Une fête du Printemps aura lieu le samedi 20 juin 2020 dans la cour de l'école de Saint-Martin-des-Champs. De nombreux jeux seront proposés aux enfants et aux parents.

Notre proximité, nos compétences, notre expérience sont des atouts indéniables.

Association centre de Loisirs « Les P'tits Loups »
8 Chemin de Fontenelle - 78790 Saint-Martin-des-Champs
01.30.93.46.98.
lesptitsloups.bureau@gmail.com

Les membres du bureau



Les activités de 2019 et les projets pour 2020

L'Assemblée générale a eu lieu le samedi 30 mars 2019.

Catherine Chevillet a organisé une visite de la **sparterie** de **Dammartin-en-Serve**. L'usine, fondée en 1839, produisait des objets tressés (tapis, espadrilles, cordages, etc.) à partir de fibres végétales (Sparte, Sisal, Coco) ou animale (crin). Son savoir-faire était mondialement reconnu. Après un incendie, elle fut désaffectée en 1974. Depuis 1994 un musée, installé sur le site de l'usine, présente des machines, outils, bobines de fil et de nombreuses réalisations.



Calibres à Douelles

ASDO a exposé, sur les thèmes des **mesures anciennes** utilisées avant le système métrique, de la **mesure des pointures des chaussures**, des **balances romaines** et du contrôle des



Contrôle de la douelle

douelles de tonneau avec le **calibre à douelle**, à **Louvenciennes** pour la journée « **Fleurs et Jardins** » en mai et à **Méré** au **Festival de la terre** organisé par les **Jeunes agriculteurs d'Ile de France** en septembre. Public nombreux, surpris et intéressé par la découverte des outils anciens.

Lors des journées du patrimoine, rencontre à **Saint-Piat (28)** avec des représentants de l'association « **Valorisation du patrimoine de Saint-Piat-Mévoisins** ». Visite d'un moulin et découverte, sur le site d'un château démantelé de Madame de Maintenon, d'une « **maison bourgeoise** » du XVIIIe S, en cours de restauration. Visitable peut-être en 2020 ??? **ASDO** a fait une proposition de présentation d'exposition d'outils aux propriétaires. A relancer !

ASDO a engagé une étude des bourdons et des abeilles sauvages, pour un projet d'exposition pédagogique consacrée à la sauvegarde des insectes pollinisateurs et de leur milieu, habitat et flore. **ASDO** a présenté les objectifs de son projet aux institutrices de l'école de St Martin et leur a proposé d'y participer. Une concertation a eu lieu pour examiner les possibilités d'échanges d'informations et d'activités communes jardin, randonnée découverte ... au printemps !

Le **Musée de l'outil de Wy-dit-joli-village** travaille à la parution d'un **livre guide** sur les outils exposés dans le musée. L'**ASDO** a été contactée par la responsable du projet pour participer à l'identification et la définition de l'usage des outils. En attente d'informations du Musée de Wy.

Pour le centenaire des années folles, 1920-1930, Alain Félix, en association avec **ASDO** et le **Musée du Peigne d'Ezy sur Eure**, présentera, le 2 février, à la **Maison du Jeu de Paume de Neauphle-le-Château**, une exposition sur les **principaux événements** de cette époque : **La mode** (présentée sur un mannequin), **l'automobile**, **l'aviation** (traversées de l'atlantique et l'**Aéropostale**), **l'évolution du chemin de fer**, les premiers **congés payés**, le **cinéma**, la **danse**, la **musique**. De nombreux documents et objets seront exposés pour illustrer ce thème.

Marie-Anic Tiné nous a quittés en décembre. Affectueuses pensées pour elle et sa famille.

Club de Tennis Communal de Saint-Martin-des-Champs

Les membres du bureau du Club de Tennis vous souhaitent une belle et bonne année 2020, et surtout une bonne santé pour pratiquer votre sport favori.

L'année 2019 a été marquée par plusieurs événements :

- De nouveaux adhérents nous ont rejoint cette année,
- De nouveaux enfants se sont inscrits à l'école de tennis : 28 élèves répartis en 3 groupes
- Fin juin a eu lieu un tournoi tennis et barbecue pour les jeunes



Des cours de tennis sont dispensés le samedi matin et après-midi. Les enfants sont répartis par groupes de niveaux. Philippe, le professeur, organise les cours autour du développement de la technique nécessaire à la pratique et du physique par des jeux ludiques par équipe qui rencontrent un grand succès auprès des pratiquants de tous les âges. Des cours pour adultes en groupe ou individuel peuvent être envisagés en fonction des demandes.

Cette association existe grâce à l'implication des bénévoles qui la composent. Le bureau est composé de :

- ⇒ Marie Rioual - mariemarguerite.rioual@gmail.com
- ⇒ Jean-Luc Rioual -Trésorier - j.rioual@free.fr
- ⇒ Marc Messageot - marc.messageot@effitic.com
- ⇒ Lucas Boeglin - lb.boeglin@gmail.com
- ⇒ Francois Jiracek - Président - fjiracek@netapp.com

Si vous avez des idées, si vous désirez vous investir à nos côtés, nous vous accueillons en qualité de membre du bureau ou de membre actif ; de nombreux projets sont à l'étude comme celui de couvrir le court et de l'éclairer par exemple...

Sportivement
L'équipe du bureau

A retenir

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert les Lundis de 10h à 12h et Jedis de 15h à 16h30 et les premiers et troisièmes Samedi de chaque mois de 9h30 à 12h.

Pour obtenir un rendez-vous, et en cas d'urgence vous pouvez contacter: Monsieur BAZONNET Jacques - tel 01.30.93.47.31 qui vous recevra les jours de permanence.

ATTENTION : les jours et heures de permanences sont susceptibles de changer après les élections municipales et le changement du Conseil Municipal.

RECENSEMENT DES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de seize ans, doivent se faire recenser à la Mairie, **après la date de leur anniversaire:**

Nés entre le 1er janvier 2004 et le 31 mars 2004 : durant le **premier** trimestre de l'année 2020

Nés entre le 1er avril 2004 et le 30 juin 2004 : durant le **deuxième** trimestre de l'année 2020

Nés entre le 1er juillet 2004 et le 30 septembre 2004 : durant le **troisième** trimestre de l'année 2020

Nés entre le 1er octobre 2004 et le 31 décembre 2004 : durant le **quatrième** trimestre de l'année 2020

Et se munir de :

- ◆ Carte nationale d'identité
- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Livret de famille

Elections Municipales les dimanches 15 et 22 mars 2020

RESPONSABLES POLITIQUES

Madame Sophie **PRIMAS**, Sénateur Tel 01.30.90.45.05
permanence à la Mairie d'Aubergenville - 1 avenue de la Division Leclerc
Rappel: Monsieur Bruno **MILLIENNE**, Député.
Bruno.millienne@assemblee-nationale.fr
Mme Josette **JEAN**, Conseillère Départementale.
Mairie de Condé Sur Vesgre - 01.34.87.04.30

OFFICES RELIGIEUX

Pour toutes démarches religieuses s'adresser à la paroisse de Houdan :
75 grande rue - 78550 HOUDAN - 01.30.59.61.39 - www.gphoudan.fr
Père Pierre **BOTHUAN** : 06.12.51.71.53 - pierre.bothuan@catholique78.fr

A retenir

COLLECTE DES ORDURES

Rappel des dispositions pour la collecte des ordures, sous réserve de modifications

DECHETS VERTS	ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES
Le LUNDI	Le MERCREDI

Nous vous rappelons que vous ne devez pas laisser vos poubelles sur le bord de la route en dehors du créneau de ramassage, soit du mardi au mercredi.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

2 JUIN 2020

30 SEPTEMBRE 2020

Nous vous rappelons que le service public de ramassage des encombrants, ne permet un dépôt que de 1m³ maxi par foyer, pour des taux de remplissage évident des camions.

COLLECTE DES DECHETS VERTS

La collecte des déchets verts reprendra à compter du
LUNDI 30 MARS jusqu'au **LUNDI 7 DECEMBRE 2020**

BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX

Le brûlage des végétaux est interdit, compte-tenu de l'existence d'un service de ramassage et de déchetteries utilisable par les habitants. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE EFFECTUES PAR LES PARTICULIERS

- les jours ouvrables de **8 h 30 à 12 h** et de **14 h à 19 h 30**
- les samedis de **9 h à 12 h** et de **15 h à 19 h 00**
- les dimanches et jours fériés de **10 h à 12 h**

ECLAIRAGE PUBLIC

Nous vous rappelons que suite à la délibération du 19 octobre 2012, le Conseil Municipal a décidé de l'extinction de l'éclairage public de la commune, dans un souci d'économie, entre 00H00 et 05H00. Et ce à compter du 15 janvier 2013.